

Ministère de la Santé et des Sports

La Ministre

Paris, le 25 FEV. 2009

Cab/RBN/CG/IT/Me D09-1763

Monsieur le député, *Cher Jean-Paul,*

Vous m'avez régulièrement interpellée sur la situation des établissements de santé du Creusot et de Montceau-les-Mines. Lors de nos différents entretiens, vous m'avez fait part de l'impérative nécessité de préserver à long terme, sur le bassin de la communauté le Creusot Montceau-les-Mines, une offre de soins qui réponde aux objectifs de qualité qu'attendent nos concitoyens.

Avec mon soutien, un groupement de coopération sanitaire a été constitué par les établissements de Montceau-les-Mines et du Creusot. Ce groupement de coopération sanitaire, élaboré sur la base d'un projet médical commun permettant une répartition équilibrée et pertinente des activités de soins entre les deux établissements, préfigure le futur site unique.

Vous avez souligné le long travail accompli par les deux communautés hospitalières qui sont parvenues à présenter un projet réaliste conforme à la structuration décidée par les praticiens.

Désormais, nous avançons vers la création d'un nouvel hôpital communautaire qui doit être l'objectif de tous. Celui-ci regroupera l'ensemble des activités de soins des deux sites actuels du groupement de coopération sanitaire.

Je vous confirme qu'un financement permettra de débiter le lancement de l'étude d'un projet qui, à moyen terme, verra l'implantation d'un établissement unique sur un nouveau site.

Je vous prie d'agréer, monsieur le député, l'expression de mes salutations distinguées.

Amitié fidèle,



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Monsieur Jean-Paul ANCIAUX
Député de Saône-et-Loire
Conseiller régional de Bourgogne
28, avenue Charles de Gaulle
71400 AUTUN